



Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa taxe d'apprentissage.

Elle participe, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Pour notre pôle enseignement supérieur BTS Assistant de gestion de la PME et BTS Comptabilité et Gestion, nous cherchons en permanence à maintenir un degré de formation de pointe afin de préparer les étudiants à leur avenir professionnel et favoriser leur immersion dans le monde de l'entreprise.

Atteindre ces objectifs nécessite des investissements constants (achat et entretien de matériels et équipements pédagogiques et professionnels) et pour les financer, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos projets d'investissements en nous faisant bénéficier de la taxe d'apprentissage. Votre entreprise peut choisir le versement d'une partie ou de la totalité au Lycée Van Dongen de Lagny Sur Marne, Catégorie A diplôme de niveau III, par l'intermédiaire de son organisme collecteur auquel votre entreprise est rattachée ou contacter la chambre de commerce et d'industrie de Seine et Marne au **01.74.60.51.00 ou sur le site :**

<http://www.seineetmarne.cci.fr/apprentissage/bordereau-de-reversement>

Votre taxe d'apprentissage est indispensable au Lycée Van Dongen afin d'innover, de développer et de pérenniser toutes ses actions.

Nous sommes convaincus que le bénéfice apporté par votre taxe d'apprentissage aux étudiants du Lycée Van Dongen accompagnera au mieux la scolarité des élèves et le devenir de vos futurs collaborateurs éventuels.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à notre établissement, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Marie-Christine BÉRNE



Proviseure